

Le référent professionnel : vers une démarche d'accompagnement

La loi du 27 juin 2005 introduit un nouveau partenaire dans le paysage de l'accueil familial : le référent professionnel. Nommé par le service, il accompagne l'assistant familial dès le stage préparatoire à l'accueil d'un enfant et tout au long de la formation de 240 heures. La loi rappelle qu'il ne doit pas être en position d'exercer le suivi de l'enfant qui sera confié à l'assistant familial.

La fonction de référent professionnel engagé dans une relation avec l'assistant familial tout au long de son parcours de formation, conduit chacun à se questionner sur la posture adéquate. Exercice délicat, que le référent soit éducateur, psychologue...ou selon une tendance croissante, assistant familial.

Public concerné

Tout professionnel désigné référent professionnel par un service de placement familial

Prérequis

Exercer la fonction de référent professionnel ou prévoir de l'exercer

Objectifs de la formation

La formation propose aux référents professionnels en exercice ou aux candidats à le devenir, un parcours qui pose le cadre et les modalités de cette place spécifique à travers les objectifs suivants :

- Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la référence professionnelle
- Acquérir une méthodologie de travail pour accompagner les assistants familiaux tout au long de leur parcours de formation
- Se doter d'outils pratiques
- Elaborer un plan d'accompagnement personnalisé

Contenu pédagogique

Situer le rôle et la fonction du référent professionnel

- Le contexte historique dans lequel s'est bâtie la professionnalisation des assistants familiaux,
- Les grands axes de la formation de 240 heures,
- Les éléments constitutifs du livret de formation et des écrits demandés dans le cadre de la formation de 240 heures.

Le référent professionnel : vers une démarche d'accompagnement

La place du référent professionnel

- Que signifie « être référent professionnel » ?
- La posture à tenir : comprendre les mouvements affectifs qui traversent la relation d'aide, la posture de soutien, la confidentialité des échanges,
- La conduite des entretiens d'évaluation et lors des bilans,
- L'articulation de sa place entre l'assistant familial et le formateur « fil rouge ».
- Les limites de l'accompagnement : jusqu'où accompagner ? Entre le temps objectif de la formation et le temps subjectif de chacun, comment soutenir le travail d'élaboration en respectant le rythme de l'assistant familial, ses différences, ses limites propres...

Apports méthodologiques et outils pratiques

- L'accompagnement dans le temps de l'assistant familial : la première rencontre, le suivi, la fin de l'accompagnement,
- Mettre en place un calendrier d'accompagnement : rythme et contenu des séquences
- Les différentes modalités de travail : en groupe/individuel, en face à face/à distance...
- Les outils de suivi.

La démarche pédagogique

La formation s'appuiera à la fois sur des apports théoriques et sur l'expérience des stagiaires. Elle s'attachera, à travers l'élaboration d'un projet d'accompagnement, à rester au plus près d'une démarche individualisée commune à chaque membre du binôme : assistant familial-référent professionnel.

Des mises en situation et exercices pratiques ponctueront l'ensemble de ces journées.

Durée

3 journées d'une durée de 6 heures, soit 18 heures de formation

Evaluation

Un questionnaire d'évaluation d'atteinte des objectifs du module de formation sera rempli par chaque participant

Le référent professionnel : vers une démarche d'accompagnement

Bilan

Lors de la dernière journée, un bilan « à chaud » est réalisé conjointement avec l'intervenant, les stagiaires et un responsable institutionnel

Formateur ETSUP

La formation sera assurée par Valérie Leroux, psychologue clinicienne et formatrice fil rouge sur la formation de 240 heures pour l'ETSUP

Contact

Sanaa KAROUANI, Assistante de projet

sanaa.karouani@etsup.com

Tél 01 44 16 81 91

ETSUP – Ecole Supérieure de Travail Social

Tour Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75015 Paris

N° de SIRET : 784 281 099 00043

Code APE 8559B

N° OPQF : 9910AR451